

COMITÉ PARITAIRE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)
SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 29 JUIN 1995

LIEU : 3900, rue de Marly
Salle 5.4.2A, 5^e étage
Ste-Foy (Québec)

HEURE : 9 h 30

| | | | | |
|--------------------|-----|--------------------------------|--|--------------------------------|
| PERSONNES : | | <u>Partie syndicale</u> | | <u>Partie patronale</u> |
| PRÉSENTES | MM. | Paul Legault | | MM. Michel Julien |
| | | Guy Sylvestre | | Jocelin Dufresne |
| | | Florent Dion | | Serge Perreault |
| | | Jacques Leblanc | | |

PRÉSIDENT DU COMITÉ PARITAIRE: M. Jacques Lesage

SECRÉTAIRE : M. Serge Bélanger

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec ajout de six sujets au point « Divers ».

2. PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 27 JANVIER 1995

Le procès-verbal est adopté sans modification.

3. DIRECTIVE RÉGIONALE CONCERNANT LES CONGÉS DE MALADIE

Le syndicat considère équivoque la directive émise en 1992 pour la région 01 en ce qui a trait notamment à l'identification de la personne à appeler en cas d'absence pour maladie.

Il a été entendu par les parties que le comité régional de concertation dont dispose cette région constituait l'endroit privilégié pour trouver les solutions aux problèmes éventuels reliés à l'application de la directive.

Une copie d'une sentence arbitrale sera transmise au syndicat.

4. CONTRATS DE SAISONNIERS – CÔTE-NORD

Le syndicat réfère à l'engagement de deux saisonniers, lequel prévoit trois lieux différents d'affectations successives d'une durée chacune de trente jour : Aguanish – Camp de la chaloupe (Anticosti) – Port Meunier.

Le syndicat se dit préoccupé que de tels contrats puissent se multiplier ou se généraliser. Il se questionne également sur la notion de port d'attache et considère que la situation prévalant au Camp de la chaloupe s'assimile grandement au S.L.I.S.E.

Il a été entendu que chaque partie devait se documenter avant de discuter plus avant de cette situation.

5. PRODUITS ANTIMOUSTIQUES (Deet)

Il a été entendu que ce sujet relevait et serait réglé par les représentants des parties au Comité de santé et sécurité du travail

6. DÉPÔT PARTIEL DES DEMANDES SYNDICALES POUR NÉGOCIATIONS

Le syndicat dépose ses demandes en regard d'une prochaine ronde de négociation dont il envisage la tenue à court terme. Les demandes soumises ne sont pas complètes mais en constituent l'essentiel.

La partie patronale prend note des demandes déposées.

7. GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La problématique concerne notamment le travail demandé aux agents dans la région du Nouveau-Québec en remplacement d'un employé de soutien. Il a été entendu que des représentants des parties se contacteront après plus amples documentations.

8. DIVERS

8.1 Fermeture de bureaux

À sa demande, il est précisé au syndicat que l'identification des bureaux à être fermés découle de deux opérations tenues simultanément : fusion des réseaux et identification des POAI sur le modèle prévu à la planification stratégique. Le plan d'action reste cependant à être précisé d'ici quelque temps.

La fermeture des bureaux s'effectuera selon les opportunités, cas par cas, dans le respect des gens et des POAI concernés.

Le syndicat sera informé des modèles de redéploiement retenus préalablement aux agents concernés.

8.2 Pantalons

En ce qui concerne les problèmes d'allergie, il est précisé au syndicat que les agents concernés sont identifiés. Le Ministère n'ayant pas les moyens de refaire l'inventaire, les solutions seront prises cas par cas. Le dossier est en développement au central sous la responsabilité de M. J.-Yves Desbiens actuellement en vacances.

8.3 SOS – Appels chez les agents

Le syndicat déplore que des agents ont été appelés à leur domicile lors d'un CH alors que leurs noms n'apparaissent pas sur la liste des personnes à être appelées. À son avis, ce devrait être préférablement des gestionnaires qui devraient être toujours appelés, quitte à ce que ce soit le gestionnaire d'un bureau voisin.

Le syndicat informe que les agents concernés formuleront un grief afin de réclamer 2 heures 40 minutes en heures supplémentaires pour la journée du 22 mai 1995.

8.4 Central SOS – Enregistrement des appels des agents

Il est confirmé au syndicat que seules les plaintes émises font l'objet d'un enregistrement.

8.5 Risques à la sécurité et risques psycho-sociaux

Il est mentionné qu'un agent par région sera désigné pour suivre une session en cette matière, à l'exemple des membres de la

Sûreté du Québec, pour intervenir éventuellement auprès des confrères de sa région suite notamment à des évènements tragiques (décès, fusillades, etc.).

8.6 Grief de S.L.I.S.E. à Fermont

La partie syndicale se dit opposée à ce que les jours pour l'aller et le retour dans le cadre d'un S.L.I.S.E. ne puissent être payés, car ces jours auraient toujours été payés à date.

Il est précisé qu'à défaut d'entente sur ce point, le syndicat devra sensibiliser l'arbitre ayant pris note de l'entente hors cours de la nécessité de convoquer les parties pour décider du quantum.

9. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue pour mardi le 26 septembre 1995 et elle devrait se tenir à Québec.

Le secrétaire : Serge Bélanger

1995-07-18